

ne dis pas cela pour critiquer d'aucune façon la personne en particulier.

Un DEPUTE: Oh! non.

M. MASSEY: Pas du tout et, à en juger par le ton sarcastique de mon honorable ami, je suis certain qu'il le sait bien. Ce commentaire n'est pas une critique à l'adresse du monsieur en particulier que j'ai eu le plaisir de rencontrer en une occasion. Je suis toutefois d'avis, et je crois que le ministre l'est aussi, qu'un homme occupant cette position, s'il est absolument sincère, se trouve sérieusement embarrassé du fait qu'il a été battu aux élections et qu'il a encore des ambitions politiques.

L'hon. M. ILSLEY: Pourquoi?

M. MASSEY: J'ai l'impression que cela nuit à l'étude de la solution du problème. Il ne peut en être autrement. Tout le problème que nous discutons aujourd'hui dépasse de beaucoup le domaine de la politique, mais tout homme qui a essuyé les coups de la politique, —et, certes, un candidat malheureux n'en a pas seulement essuyé les coups, mais aussi les contre-coups,—doit se trouver dans la situation...

M. MARTIN: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. MASSEY: Oui.

M. MARTIN: Le monsieur en question est-il handicapé dans la grande œuvre qu'il accomplit pour la jeunesse dans sa propre ville par suite du fait qu'il s'occupe activement de politique?

M. MASSEY: Ce monsieur est handicapé exactement par la situation que vient d'indiquer l'honorable représentant d'Essex-Est (M. Martin), c'est-à-dire le travail qu'il accomplit dans sa propre ville. Pourquoi ne ferait-il pas quelque chose dans sa ville? ...On admet cela. Mais toute la pression que l'on peut exercer sur lui vient de sa propre ville de Vancouver. Il est resté attaché aux forêts de la Colombie-Britannique et elles exercent sur lui une attraction singulière. Je remercie l'honorable député de m'avoir soufflé les mots qu'il fallait dire.

Après tout, il s'agit d'un problème national qui ne peut être limité à une région. Il ne doit subir la moindre influence politique si on veut réussir à le résoudre heureusement. Par conséquent, j'ai l'impression que le ministre a commis une erreur dans toute cette affaire en choisissant, —non pas la personne du président,—je sais que le ministre me comprend et que le président me comprendra également, —mais un candidat malheureux, et s'il désire se lancer de nouveau dans la politique,—ce qui est la vérité dans son cas,—il ne pourra pas

[M. Massey.]

s'acquitter en conséquence de ses devoirs comme président du comité pour le plus grand et le meilleur avantage de tous les jeunes gens de notre pays, quelle que soit sa valeur.

L'hon. M. ROGERS: L'honorable député sait que le président ne possède absolument aucun pouvoir administratif.

M. MASSEY: Je le sais fort bien, mais la situation n'en est que pire. Le ministre sert ma cause en disant cela. Voici un homme qui exprime simplement des opinions en qualité de président d'un comité. On peut surveiller la façon dont une personne s'acquitte d'une gestion et nous entendons parler souvent de cas de fonctionnaires de l'Etat à qui on reproche d'avoir fait preuve de favoritisme politique dans l'administration de la chose publique et que l'on destitue. Voilà ce qui se produit dans le service administratif. Mais le président du comité de la jeunesse exprime des opinions,—et il est bien difficile de trouver dans des opinions des traces de favoritisme politique.

M. MARTIN: L'honorable député voudrait-il répondre à ma question?

M. MASSEY: Je crois y avoir répondu. Tous les autres membres du comité ont compris ma réponse. Je serai heureux, cependant, de voir l'honorable représentant dans le particulier, dans son propre intérêt, et de discuter plus amplement cette question avec lui.

M. MARTIN: L'honorable député me permettra-t-il de lui demander de nouveau si, par suite du fait qu'il est député et, naturellement, membre d'un parti politique, l'œuvre qu'il accomplit dans la ville de Toronto pour ceux de sa génération, et aussi pour les plus jeunes que lui, est-elle dans quelque mesure handicapée ou entravée à cause de son activité politique?

M. MASSEY: Ce travail n'est nullement politique, et l'honorable député le sait bien. Mais si, d'un autre côté, à titre de membre du Parlement, on me confiait la présidence d'un comité du gouvernement en me demandant de remplir mes fonctions avec impartialité, je ferais certainement tout mon possible pour être impartial. Mais mon travail lui-même serait compromis par le fait que je suis membre du Parlement, et je ne pourrais pas convaincre les gens avec lesquels je viendrais en contact que je m'en tiens à la plus rigoureuse impartialité. L'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) sait cela.

M. MARTIN: Je regrette que mon honorable ami n'ait pas répondu à ma question.

Le très hon. M. BENNETT: Il ne peut fournir l'entendement.